

LA GAZETTE DE L'A.F.A.M



n° 23 Novembre 2012

A.F.A.M. 20 av de LATTRE de TASSIGNY 92360 MEUDON-LA-FORÊT

Mail : afam92@free.fr

Site: <http://afam92.free.fr>

Quel avenir pour les commerces à Meudon La Forêt ?



SOMMAIRE

Centre culturel

Pont Anglais

Commerces

Lieu de mémoire Renault

Pointe de Trivaux

Accessibilité

L'AFAM se penche sur les problèmes du commerce de proximité



Pour faire face à la fermeture de commerces, à la concurrence de Vélizy 2 et à la proximité de Paris, l'AFAM a entrepris une démarche de rencontres et de concertation avec les différents acteurs

1. Rencontre avec l'association "Meudon Commerce":

Cette association a été créée pour la promotion et la défense des commerçants meudonnais, "pour préserver la convivialité et l'esprit village de Meudon et dynamiser les quartiers par des animations toute l'année."



La mairie a signé une convention avec les commerçants et la CCIP 92 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) afin de bénéficier du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

Ce dispositif est un atout car il finance toutes sortes d'opérations de maintien et de création de commerce et a permis d'élaborer un programme d'actions pour diversifier l'offre commerciale sur le territoire:

- Fédérer les associations de quartier en une seule " Meudon commerce"
- Animer les quartiers commerçants
- Aider les commerçants à améliorer l'accueil de leur clientèle, comme la subvention à la rénovation des devantures.

2. Rencontre avec le syndic de la résidence "Joli Mai":

L'AFAM a particulièrement insisté sur la nécessité de rendre le centre plus attractif:

- Remise en état des bacs à fleurs devant Carrefour qui servent actuellement de cendriers et de dépôt de canettes vides
- Ajout de poubelles
- Peinture des murets de la Place des Arts
- Amélioration de l'état des vitrines de la façade

de "Carrefour Market" située sous les arcades de l'avenue de Gaulle en mettant par exemple de belles affiches publicitaires....



Conscients des problèmes du centre commercial le syndic et le conseil syndical de la résidence "Joli mai" ont créé une commission pour réfléchir à diverses solutions afin d'améliorer la dynamique du centre, son esthétique, son animation...

Une première proposition positive est le projet suivant :

Marché de Noël en partenariat avec "Meudon Commerce" et la mairie

qui comportera 10 chalets répartis dans le centre

La Bataille pour la sortie de la 118 vers Meudon la Forêt est gagnée !

Suite à la Rencontre de l'AFAM avec Monsieur le Sénateur-Maire le 04 Mai 2012 plusieurs de nos demandes ont abouti:

- la Sortie de la N. 118 vers Meudon La Forêt : le tourné à gauche menant au rond Point de Gaulle (dit Pont Anglais") est rouvert mais la circulation au Rond Point est dangereuse:



Sortie de la N.118 vers
Meudon La Forêt - Vélizy
fermée



Le Pont Anglais vers Meudon est
actuellement ré ouvert pour faciliter l'accès
au Rond Point de Gaulle

La Mairie est consciente du problème. Des études vont être faites afin d'améliorer la sécurité.

- Mise à 30 km/h sur Meudon La Forêt : la Mairie y serait favorable, une étude de faisabilité est en cours.
- Stationnement devant l'église : le problème devrait être réglé avant la fin de l'année, une borne escamotable sera posée.
- Arrêt 179 pour MLF : il est définitif.

L'AFAM a présenté à la Mairie un projet pour que le 179 entre dans MLF (en venant du Pont de Sèvres), une étude sera faite à ce sujet.

Amélioration des lignes de Bus 289 et 179 qui sont prioritaires:

L'AFAM a rappelé que les Contrats d'Axes prioritaires de ces Bus en site propre ont été validés et financés en 2008. Toujours rien à ce jour, elle a donc remis les dossiers "Contrats d'Axes prioritaires des bus en site propre" au Maire.

- Pour le Bus 289: le projet est bloqué au niveau d'Issy Les Moulineaux par Mr Santini
- Pour le 179 c'est prévu mais il faut attendre la fin des travaux du Tram
- Gare routière de Vélizy : 2 arrêts sont prévus pour le 179

D'autres sujets vous semblent importants
Vos idées et votre participation seront les bienvenues.

PRENEZ CONTACT AVEC NOUS

Visite du chantier de l'espace culturel de Meudon-la-Forêt

Samedi 6 octobre 2012

7350 m² d'espaces publics, dont 6350 m² de parc paysager



Le projet est en bonne voie. La conception du bâtiment et de l'environnement est à la fois agréable et prometteuse. Certains souhaits exprimés par les Meudonnais et tout particulièrement les Forestois pour l'aménagement de cet espace semblent avoir été entendus et pris en compte.

L'architecte David Serero nous explique ce qui a guidé ses choix:

" Ce projet s'implante dans la continuité de la trame du quartier de Meudon-la-Forêt, dans le dialogue entre l'espace libre et naturel de la forêt et les volumes géométriques des bâtiments.

Parfaitement intégré dans son environnement immédiat, il sera agrémenté de nouveaux espaces de circulation et de détente : 6350 m² d'espaces paysagés avec un parc et un mail planté du parvis à la rue Michel-Vignaud. "



La scène de la salle de spectacle

A vos casques pour la visite !

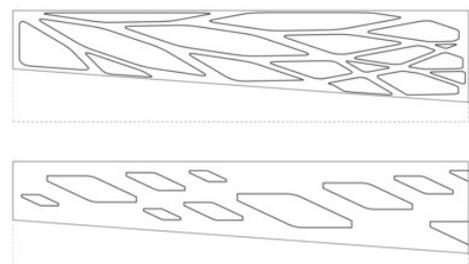
1. L'extérieur du bâtiment de 1850 m²

- Le projet est conçu à partir de matériaux traditionnels de bonne qualité garantissant la durabilité du bâtiment. **La texture et la couleur sablée** du béton de la façade fait écho à la pierre des constructions alentours
- L'enveloppe périphérique du toit se soulève au dessus du hall au niveau du parvis pour dégager de larges surfaces vitrées protégées du soleil et de la pluie et pour révéler les espaces intérieurs



2. les ouvertures sont un élément symbolique fort du projet

elles s'inspirent du feuillage des arbres rappelant la forêt toute proche.



Du Pavillon sur l'Île Seguin... au Lieu de Mémoire des Renault-Billancourt

Après la fermeture de l'usine de montage de Renault-Billancourt, fin mars 1992 (vingt ans déjà !), il n'était resté sur l'Île, pendant une dizaine d'années, que la carcasse vide de l'ancien « paquebot ». Ensuite, à part les ponts et quelques pans de murs, l'usine a entièrement disparu. Aujourd'hui, dans l'attente de projets d'avenir durables, l'Île Seguin commence à revivre avec des aménagements provisoires (jardin, restaurant, cirque ...).



Depuis quelques mois, l'édification sur l'Île Seguin d'une étrange construction aux vives couleurs intrigait les riverains et tous ceux qui circulaient sur les berges. Ce bâtiment, également provisoire, le « Pavillon sur l'Île Seguin » était inauguré, le 10 septembre dernier, par Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt. Cette structure a une double ambition : raconter l'histoire passée de l'Île, du Moyen-âge à nos jours avec la présence majeure pendant plus d'un siècle des usines Renault et, principalement, préparer les projets d'avenir.

Dans le cadre de la SAEM Val de Seine Aménagement, en partenariat avec la Ville de Boulogne-Billancourt, plusieurs associations regroupant des anciens salariés de Renault-Billancourt ont contribué à sa réalisation - ATRIS, AMETIS, SHGR. Le travail d'élaboration de ce lieu a été long, parfois difficile et conflictuel, mais s'il existe c'est grâce à la ténacité et à la volonté commune de sauvegarder la mémoire des femmes et des hommes qui ont travaillé à Renault-Billancourt.

Renault Billancourt et tout particulièrement l'Île Seguin font partie du patrimoine industriel et social de la France, un patrimoine qui appartient à tous. Ce site a connu un siècle d'évolution industrielle, de la création de la taylorisation et du travail à la chaîne jusqu'à la robotisation. Sur plus d'un siècle, il a accueilli des centaines de milliers de travailleurs du monde entier et a été un symbole des luttes sociales de ce pays. Préserver et transmettre la mémoire par la création d'un lieu sur l'Île Seguin, digne d'elle et qui la maintienne vivante, est une intense nécessité.



L'histoire de Renault, ce n'est pas seulement celle de l'Île Seguin, c'est aussi celle du Trapèze, de l'Usine ... des ateliers, des bureaux, des services. Le Pavillon sur l'Île Seguin raconte une partie de l'Histoire : ce n'est pas vraiment le Lieu de Mémoire imaginé et souhaité mais il a le mérite d'exister.

En attendant la création d'un lieu de mémoires plus vaste et pérenne (1000 m² sont prévus), venez visiter le Pavillon (*) et vous promener dans l'Île : pour quelque temps encore, elle appartient à tous

Emmanuelle Dupuy

Retraitée de Renault-Billancourt

(*) ouverture gratuite au public, du mercredi au dimanche : d'avril à octobre > de 12h à 18h, de novembre à mars > de 14h à 17h)

L' AFAM invite tous les adhérents qui le désirent à une visite guidée du Pavillon Renault

le Vendredi 7 Décembre à 15H

L'AFAM et L'ACCESSIBILITE DE L'ESPACE PUBLIC

La loi sur le handicap du 11 Février 2005 impose, à l'échelon municipal, comme intercommunal, la création de commissions spécialisées, à la fois instances de contrôle et forces de proposition.

A cet effet le maire de Meudon a invité Alain Viguier de l'AFAM (correspondant local de RETINA-France) à participer à ces commissions à coté des élus et des représentants d'associations d'handicapés et d'associations locales.

L'un des volets de la loi, précise le renforcement de l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics et aux systèmes de transport. Elle instaure ainsi un cadre pour que chacun puisse cheminer en toute sécurité, accéder aux transports en commun, s'orienter et se repérer dans la ville en toute autonomie.

Aménagements réalisés

➤ Aménagement de la voirie :

- Tous les potelets et bornes abaissées sont remplacées par des potelets de plus de 80cm de couleurs contrastées Le corps du potelet reste noir, mais le pommeau est de couleur blanche, il est ainsi plus facilement repéré par les personnes malvoyantes.
- Les trottoirs sont abaissés au niveau des passages piétons afin de permettre aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de franchir la bordure, et donc de traverser la rue.
- Des bandes d'éveil (podotactiles) comparables à celles en usage sur les quais du métro, sont installées au droit des passages piétons pour signaler aux malvoyants la voie de circulation qu'il va traverser. Elles sont indispensables au cheminement en toute sécurité sur un trottoir.

➤ Vocalisation des feux tricolores

Après enquête sur des réalisations déjà en service effectuée en 2008, par des associations locales de handicapés, des élus communautaires et la Communauté d'agglomération (à Issy-les-Moulineaux et à Paris 15^{ème}, le choix a été fait, pour la mise en service de la vocalisation, d'un système combinant une télécommande actionnant à distance et des boutons poussoir installé sur la hauteur du mât le signal sonore indique si le feu « piéton » est rouge, et une clochette indique que c'est le bon moment pour traverser. Ce système est installé progressivement sur tous les feux.

➤ Les « places de stationnement réservées aux personnes handicapées »

Leur nombre doit représenter, au minimum, 2% du total existant, soit 1 place pour 50. Celles-ci se situent à proximité de tous les bâtiments publics (mairie, école, hôpital, poste, centre des impôts...) en cœur de ville. Les bordures des trottoirs jouxtant ces places sont abaissées ou aménagées d'une rampe d'accès, permettant de rejoindre le trottoir sans emprunter la chaussée.

L'avis d'un forestois malvoyant (Alain Viguier)

« La rue, non aménagée, est une vraie jungle pour les malvoyants. Circuler demande une grande concentration et entraîne fatigue et découragement, surtout si un incident se produit : choc contre un poteau par exemple.

Quand la rue a été aménagée, on trouve facilement les passages protégés, les obstacles agressifs ayant disparu et on sait, de façon autonome, si on peut traverser.

En un mot, on peut circuler sans danger, en restant « décontracté », on est passé d'un milieu hostile à un milieu accueillant. On a envie de dire merci et dépêchez vous de traiter toutes les rues et tous les feux.



➤ Aménagement des quais d'arrêt de bus

Il consiste à permettre l'accès du bus au plus près du trottoir, à marquer au sol l'emplacement du véhicule à l'arrêt, à supprimer toute gêne de cheminement due au mobilier urbain, et à harmoniser les hauteurs de trottoirs à 18 cm pour permettre l'accostage de la plate-forme déployée par l'autobus.

Une ligne est déclarée « accessible » dès lors que 70% des arrêts ont été mis aux normes.

➤ Aménagement des quais du métro

contribue à la sécurisation des voyageurs

➤ Communication

En parallèle avec ces aménagements, la commission communautaire a travaillé à la promotion d'un « vivre ensemble » qui passe par la sensibilisation au respect des règles d'usage de l'espace public. Un dépliant qui doit être largement diffusé a été conçu à cet effet.



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réforme la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Voir www.developpement-durable.gouv.fr/

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Elle est obligatoire pour toutes les communautés d'agglomération.

Cette commission a pour rôle :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- d'établir un rapport annuel contenant des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est composée de :

- conseillers communautaires (un élu communautaire par commune membre) ;
- conseillers municipaux (un élu municipal par commune membre) ;
- des délégués d'associations d'usagers ;
- des délégués d'associations représentant les personnes handicapées.

La commission communautaire se réunit chaque trimestre.

Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Elle est obligatoire dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus. Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Cette commission a pour objet de dresser un constat de l'état de l'accessibilité de la voirie de sa ville. Elle organise le recensement des logements accessibles. Elle présente ses résultats sous la forme d'un rapport annuel. Ce rapport peut ainsi comporter des propositions de programme d'action, une évaluation et un suivi des réalisations, un bilan des résultats obtenus, etc.

La commission municipale intervient dans des domaines différents de ceux de la communauté d'agglomération. Leurs travaux se complètent. Par voie de conséquence, les commissions communales des communes membres existent pour les compétences non transférées.

La composition mixte des commissions entre élus municipaux et élus communautaires est la garantie d'une bonne collaboration entre la commission intercommunale et les commissions communales qui restent compétentes dans leurs domaines d'intervention (bâtiments communaux...).